

# Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2018

**Présents** : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Evelyne SAUTOT, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT

**Absent excusé** : M. Guillaume GRUET.

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 19h00

## Relevé de décisions

**Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018**

### **1- Présentation et devis programme de travaux forestiers pour l'année 2018**

Monsieur Hervé PETIT présente les devis de l'Office National des Forêts pour la réalisation des travaux forestiers 2018.

Parcelle 6.r : dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements pour un montant de 1.592,10 € HT,

Parcelles 28.r : dégagement mécanique de régénération naturelle : peignage de la ronce/arrachage de la ronce pour un montant de 492,00 € HT,

Parcelle 34.r : dégagement mécanique de régénération naturelle : peignage de la ronce/arrachage de la ronce pour un montant de 492,00 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux forestiers 2018,
- accepte le devis de 2.576,10 € HT proposé par ONF pour la réalisation des travaux.

### **2- Avis sur l'exploitation d'une carrière sur Lantenne-Vertière**

Monsieur le Maire explique que notre commune doit formuler un avis au cours de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS WIENERBERGER en vue de l'exploitation d'une carrière d'argiles jaunes à Lantenne-Vertière. Il présente le dossier transmis par la Préfecture du Doubs.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré par 10 voix pour et une abstention émet un avis favorable à cette extension.

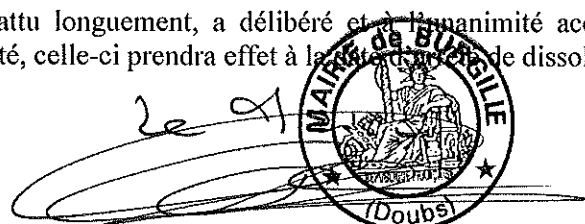
### **3- Reprise de la gestion de la salle des fêtes (La Bénévole)**

Le Maire fait part que suite à l'information de dissolution de l'Association BCC Loisirs, la salle des fêtes « La Bénévole » restera sans gérance.

Monsieur le Maire propose que la commune reprenne la gérance de la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu longuement, a délibéré et à l'unanimité accepte de reprendre la gestion de la salle de convivialité, celle-ci prendra effet à la date de dissolution de ladite association.

2018



MAIRIE DE BURGILLE  
DEPARTEMENT DU DOUBS